COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 13 juin 2025.

Etaient présents :
Mesdames : BARIL Joëlle, CAPET Lucile, FALIGANT Delphine, HABOURDIN Cindy, RENSY Roseline. ROUZE Virginie, SADOWSKI Valérie

Messieurs : Maxime GALLET, HAINAUT Pascal, SNAET Guillaume, VERSCHUEREN Gilles.

Dont pouvoir :
Monsieur Pierre FACHE à Monsieur Dominique DELECOURT
Monsieur Jean-Marc DELSERT à Monsieur Guillaume SNAET
Madame Sophie MICHEL à Madame Cindy HABOURDIN
Madame Gaëlle LEDOUX à Madame Delphine FALIGANT
Monsieur David RAMARD excusé

Monsieur Maxime GALLET est élu Secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Chaque commune doit réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévoir et d'organiser l'action communale en cas de crise.

Cette organisation doit permettre d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Ce PCS est présenté et approuvé par le Conseil Municipal pour une mise en application au 1er juillet 2025.

Madame Lucile CAPET s'interroge sur la révision du Plan Communal de Sauvegarde notamment au sujet des personnes vulnérables.
Le PCS sera révisé au minimum tous les 5 ans. En ce qui concerne les personnes vulnérables, un registre est tenu à l'accueil de la Mairie et permettra de gérer plus facilement le listing.
Pour rappel, n'importe qui peut solliciter l'inscription d'une personne qu'il juge vulnérable.

L'ensemble du conseil Municipal remercie Madame Maëlle ROHART pour ce travail fastidieux.

LE BUDGET COMMUNAL ET LES DECISIONS MODIFICATIVES

Les modifications suivantes sont proposées :
23 000€ du 2031 «Frais d'étude » vers le 2313 «construction »;
20 186€ du 2158 «Autres installations, matériel et outillage techniques» vers le 2135 «Installations générales»;
6 630€ du 2152 «Installations de voirie» vers le 2151 «Réseaux de voirie»;
6 800€ du 215384 « Réseaux d'électrification » vers le 21538 «Autres réseaux»;
1 750€ du 2188 «Autres achats» vers le 21538 «Autres réseaux»;

1 182€ du 615231 «Entretien de voies et réseaux» vers le 7391112 «Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants ».

Opérations d'ordre :
Création d'une recette au 2031 « frais d'étude » de 58 692,31€ à affecter au 2313 « construction ».

Adopté à l'unanimité.

LA DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Comme chaque année, le Conseil départemental a été sollicité pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour l'école de musique.

Le dossier est envoyé mais une délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

Pour rappel, une subvention de 1 640€ nous a été allouée pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

L'ORGANISATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE POUR LA RENTREE 2025

Rappel : l'école de musique recrute chaque année des professeurs de septembre à juin.
Maximum 11 professeurs
4 heures maximum par professeur (par semaine)
20 heures maximum par semaine (pour l'ensemble des professeurs).

Afin de permettre la rentrée scolaire 2025 en palliant l'absence de Madame Christelle DELLISE, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un professeur à raison de 6 heures par semaine.
Le nombre d'heures global restera inchangé à 20h maximum par semaine.

Adopté à l'unanimité.

LA CABBALR ET LA PROPOSITION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT INTERCOMMUNALE

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane s'est constituée en centrale d'achat, afin de développer des stratégies d'acquisition plus efficientes, d'atteindre un meilleur niveau de performance, d'optimiser les coûts et délais liés à la passation des marchés, et de sécuriser et simplifier l'achat public.

Il est proposé d'adhérer à cette centrale d'achat communautaire.

Adopté à l'unanimité.

LE TARIF DES PUBLICITES POUR LE CALENDRIER DES FETES 2026

Comme chaque année, la commune réalisera un calendrier des fêtes pour l'année 2026.

Pour ce faire, les fournisseurs et les commerçants seront sollicités par le biais d'encarts publicitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité deux tarifs distincts :
- Un tarif de 100€ pour les commerçants de CUINCHY ;
- Un tarif de 200€ pour ceux extérieurs à la Commune.

Adopté à l'unanimité.

LES QUESTIONS DIVERSES

La demande de subvention de l'AFM TELETHON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de cette demande. Pas de suite favorable accordée.

La restauration des portes de l'écluse

Des travaux de restauration de l'écluse ont démarré mi mai pour une durée de 2,5 mois et comprenant une période de mise à sec de l'écluse de 4 semaines du 16 juin au 13 juillet 2025.

Ces travaux comprendront la dépose, le désamiantage, la mise en peinture et la restauration des articulations des portes de l'écluse ainsi que des travaux de génie civil.

Prochainement, des pompes à eau seront installées définitivement. Des zones de travaux devront être aménagées. Une réunion avec le Symsagel est programmée.
Des photos seront prises sur le chantier afin d'informer les élus et faire une communication dans le bulletin municipal.

Les remerciements de l'association De Fil en Aiguille et des ACVG

Le Conseil Municipal est informé des remerciements de ces associations pour la revalorisation des subventions pour l'année 2025.

La rénovation de la JDC

Le Ministère des armés nous informe de changements dans l'organisation de la Journée de Défense et de Citoyenneté:

- Le recensement sera simplifié avec la mise en place d'une application interactive et d'un nouveau site internet;

- Les élus pourront, s'ils le souhaitent participer à la cérémonie des couleurs qui ouvre la journée ou à l'au-revoir républicain qui la clôture.

Le projet immobilier de la rue Anatole France

Les aménagements et constructions vont démarrer en septembre.

Les dos d'âne rue des Baigneurs

Fin juin, ces dos d'âne seront réaménagés afin de permettre le passage des cyclistes.

- Monsieur le Maire souhaite remercier Monsieur Jean-Marc DELSERT, adjoint aux travaux qui a préparé de nombreux dossiers avant son départ en vacances afin qu'ils puissent évoluer pendant son absence.

- Le chantier de mise en accessibilité de la Mairie : la bâtiment est hors d'eau. Une communication sera réalisée prochainement afin d'expliquer les enjeux de ce beau projet.

- Monsieur Maxime GALLET s'étonne de ne pas avoir vu d'information sur le Luthier de la commune dans le bulletin municipal. Ces compétences sont remarquables et les clients viennent de loin pour faire appel à ses services.
  La Commission Communication le contactera.

Séance levée à 19h45.

Le secrétaire de séance,

Maxime GALLET